

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AFR 12/009/2006 - ÉFAI

31 octobre 2006

Informations complémentaires sur l'AU 267/06 (AFR 12/008/2006, 4 octobre 2006)

Arrestation arbitraire / Prisonnier d'opinion présumé

ANGOLA

Raul Danda (h), journaliste et défenseur des droits humains

Raul Danda a été libéré sous condition dans l'après-midi du 27 octobre. Le 29 septembre, il avait été arbitrairement arrêté par des membres la police judiciaire provinciale à son arrivée à l'aéroport de la province de Cabinda. Il semble que cet homme était un prisonnier d'opinion, appréhendé uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression et parce qu'il était membre de *Mpalabanda* (Association civique cabindaise), une organisation interdite de défense des droits humains.

Raul Danda a tout d'abord été détenu sans inculpation au siège de la police judiciaire provinciale dans la ville de Cabinda jusqu'au 3 octobre, soit bien au-delà du délai de quarante-huit heures fixé par la loi angolaise. Inculpé d'avoir été à l'origine d'atteintes à la sûreté de l'État, d'avoir incité des personnes à commettre de pareilles atteintes et d'avoir cautionné de tels agissements, il a été transféré à la prison civile de Cabinda ; il a été libéré le 27 octobre en attendant d'être jugé. D'après certaines sources, Raul Danda n'a pas été torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Cependant, les gardiens de la prison lui auraient une fois refusé le droit de consulter un médecin alors que ses jambes étaient enflées. Il a été autorisé à rentrer chez lui, à Luanda, tandis que les enquêtes criminelles se poursuivent, mais il ne peut pas quitter la ville sans la permission des services du procureur.

Raul Danda, journaliste et défenseur des droits humains, a été arbitrairement arrêté à l'aéroport de Cabinda, où des policiers l'ont fouillé et ont confisqué des documents dans ses bagages. Parmi ces documents se trouvaient, semble-t-il, des points de vue sur le conflit à Cabinda, écrits par Raul Danda et d'autres journalistes, et dont certains avaient déjà été publiés dans des journaux angolais à tirage national. Selon certaines informations, la Direction provinciale des enquêtes judiciaires a déclaré que cet homme était en possession de documents favorables à la sécession de la province de Cabinda et contenant des propos « *dommageables au président de la République* ».

Mpalabanda (Association civique cabindaise) est la seule organisation de défense des droits humains de la province angolaise de Cabinda. Elle a été fondée en juillet 2003, puis interdite par les autorités le 20 juillet 2006 en raison de son engagement politique présumé.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur de Raul Danda ; Amnesty International pense que ceux-ci ont grandement contribué à obtenir sa libération. Aucune action complémentaire n'est requise.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*